



« Boucles de Moisson Guernes et forêt de Rosny »

FR1112012

Comité de pilotage N°3

**Sous la présidence de Madame
Françoise DESCAMPS-CROSNIER
Conseillère régionale
Maire de Rosny-sur-Seine**



22 juin 2010

Mairie de Rosny-sur-Seine





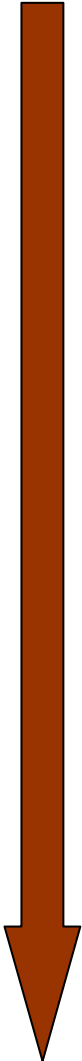
Plan

1. Retour sur les grandes étapes de l'élaboration du DOCOB
2. Les résultats du diagnostic écologique
3. Les résultats du diagnostic socio-économique
4. Les enjeux de conservation
5. Les objectifs de développement durable
6. Les fiches actions, les contrats et la Charte
7. Les premières actions concrètes
8. Le planning de travail pour les années à venir





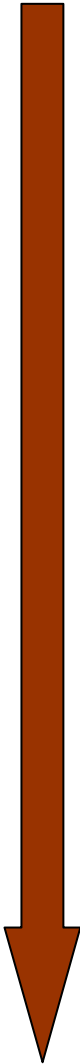
Retour sur les grandes étapes de l'élaboration du DOCOB

- 
- **Avril 2006**, intégration du territoire au réseau Natura 2000, classement en zone de protection spéciale (ZPS), directive oiseaux
 - **Mai 2007**, création du comité de pilotage par arrêté préfectoral
 - **Juillet 2007**, première réunion du comité de pilotage, élection du président et choix de l'opérateur
 - **Juillet 2008**, recrutement d'un chargé de mission, deuxième réunion du comité de pilotage, choix d'un prestataire technique, début du DOCOB





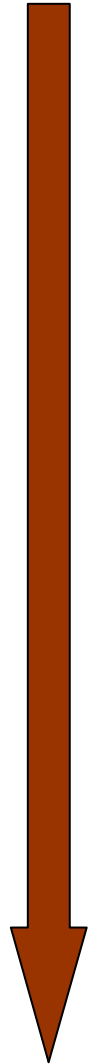
Retour sur les grandes étapes de l'élaboration du DOCOB

- 
- **Septembre 2008-février 2009**, réalisation du diagnostic socio-économique, synthèse des données ornithologiques existantes
 - **Mars 2009**, troisième réunion du comité de pilotage, présentation du diagnostic socio-économique
 - **Mars 2009 – juillet 2009**, réalisation des inventaires ornithologiques
 - **Septembre 2009**, 4 groupes de travail de restitution des résultats des inventaires, réflexion sur les objectifs de développement durable





Retour sur les grandes étapes de l'élaboration du DOCOB



- **Octobre-décembre 2009**, identification des enjeux ornithologique, définition des objectifs de développement durable, choix des actions à mettre en place
- **Janvier 2010**, 4 groupes de travail, réflexion autour de la charte et des contrats Natura 2000
- **Février 2010-avril 2010**, rédaction du docob, mise en place des premières actions (MAE)
- **Mai-juin 2010**, relecture et correction du DOCOB, quatrième réunion du comité de pilotage





Communication: les faits marquants

Novembre 2008,

Plaquette Natura 2000

Réunion grand public à St Martin la Garenne

Janvier 2009

Panneau Natura 2000

Juillet 2009

Réunion grand publique à Freneuse

Octobre 2009

Lettre Natura 2000

Mai 2010

Fête de la nature, 2 manifestations





Les résultats du diagnostic écologique

1. Œdicnème criard
2. Pie-grièche écorcheur
3. Pic noir
4. Pic mar
5. Bondrée apivore
6. Martin pêcheur d'Europe
7. Sterne pierregarin
8. Engoulevent d'Europe
9. Alouette lulu
10. Fauvette pitchou
11. Circaète Jean-le-Blanc
12. Milan noir



➔ 12 espèces ont fait l'objet de recherches approfondies





Réalisation de fiches espèces



Les résultats du diagnostic écologique

Les fiches espèces comprennent :

- Ecologie
- Répartition, tendances et menaces (Europe, France, Ile-de-France)
- Statut de l'espèce dans la ZPS
- Menaces identifiées et état de conservation
- Mesures de conservation à mettre en place
- Suivi de l'espèce





Les résultats du diagnostic écologique

Etat de conservation

- Taille, densité et dynamique de la population
X
- Localisation dans aire de répartition
X
- Qualité et étendue des habitats utilisés
X
- Menaces

- Bilan état de conservation
 - **Défavorable** = 1 espèce (Sterne pierregarin)
 - **Favorable** = 7 espèces (Alouette lulu, Engoulevent d'Europe, Fauvette pitchou, Pie-grièche écorcheur, Milan noir, Circaète Jean-le-Blanc)
 - **Bon** = 4 espèces (Pic noir, Pic mar, Bondrée apivore, Oedicnème criard)





Les résultats du diagnostic socio-économique

- De nombreux zonages écologiques
- Forte pression urbaine sur les franges
- Maitrise foncière publique importante





Les résultats du diagnostic socio-économique



Agriculture

1300 ha / 24 exploitations agricoles
Polyculture + quelques élevages
Mauvaises terres
Forte proportion de jachères



Exploitation des granulats

60 ans d'exploitation
1400 ha exploités dans la ZPS
Fort impact sur les milieux
Quelques gisements non exploités



Gestion forestière

50 % de la ZPS
Maitrise publique et privée
PSG + plan d'aménagement



Activités sportives et de loisirs

Port de l'Ilon, BPAL
Forte valeur récréative
Augmentation



Transport fluvial

La Seine = axe de communication
Barrage de Méricourt
Trafic = 20 000 embarcations
Augmentation



Les enjeux de conservation

- Classification des espèces selon leur enjeu de conservation

Risque **X** valeur patrimoniale

=

Enjeu de conservation





Les enjeux de conservation

Espèce	Commentaire	Enjeu de conservation	Remarque
Alouette lulu 11 couples	Valeur patrimoniale : Très forte ; Espèce rare en Île-de-France et localisée à quelques secteurs mais non menacée en France	Fort	Dépendance à la mise en œuvre de mesures de gestion favorables des habitats de nidification
	Risque : Assez fort ; Population faible et localisée, menacée par l'enrichissement des pelouses rases et secondairement par la fréquentation du public. Elle est en augmentation mais dépend de l'entretien du milieu réalisé par l'AEV dans la RNR de la boucle de Moisson		
Œdicnème criard 34-41 couples	Valeur patrimoniale : Forte ; Espèce assez rare et relativement localisée en Île-de-France. La ZPS accueille la plus importante population de la région. « Quasi menacé » en France	Fort	Régression prévisible de la population si des mesures de conservation et de gestion ne sont pas mises en œuvre
	Risque : Fort ; Espèce actuellement bien représentée dans la ZPS mais menacée à court ou moyen terme par la fermeture des pelouses et friches de recolonisation de carrières qui accueillent la majorité des effectifs		
Fauvette pitchou 1 couple	Valeur patrimoniale : Très forte ; Espèce rare en Île-de-France, localisée à quelques secteurs et en limite d'aire de répartition mais non menacée en France	Fort	Dépendance à la mise en œuvre de mesures de gestion favorables des habitats de nidification
	Risque : Assez fort ; Population très faible et isolée, dépendante de l'entretien des landes au sein du Domaine régional		
Engoulevent d'Europe 9-14 couples	Valeur patrimoniale : Forte ; Espèce assez rare en Île-de-France et localisée à quelques secteurs mais non menacée en France	Fort	Dépendance à la mise en œuvre de mesures de gestion favorables des habitats de nidification
	Risque : Assez fort ; Population faible et localisée qui a connu une forte régression. Elle est menacée par le boisement des landes		
Sterne pierregarin 2-3 (-15) couples	Valeur patrimoniale : Assez forte ; Espèce assez rare et localisée en Île-de-France mais non menacée en France	Fort	Risque de disparition en l'absence de mesures de conservation
	Risque : Fort ; Population faible, menacée par le dérangement par le public		
Pie-grièche écorcheur 5-6 couples	Valeur patrimoniale : Forte ; Espèce rare en Île-de-France mais assez bien répartie dans la région et non menacée en France	Assez fort	Risque de régression à long terme en l'absence de gestion des milieux favorables (landes et pelouses piquetées, haies arbustives en bordure de prairies...)
	Risque : Moyen ; Population faible et localisée mais stable. Habitats menacés par évolution en boisements		



Les enjeux de conservation

Espèce	Commentaire	Enjeu de conservation	Remarque
Bondrée apivore 7-8 (-10) couples	Valeur patrimoniale : Moyenne ; Espèce assez rare dans la région mais bien répartie sur le site et en Île-de-France et non menacée en France	Faible	Populations stables non dépendantes de mesures de conservation particulières
	Risque : Faible ; L'espèce est bien présente dans la ZPS. Les risques d'altération de ses habitats de chasse sont moyens et de reproduction sont faibles		
Circaète Jean-le-Blanc 2-4 individus	Valeur patrimoniale : Très forte ; Espèce très rare et nouvellement nicheuse en Île-de-France, très localisée et en limite d'aire de répartition mais non menacée en France	Faible	Population non nicheuse actuellement non dépendante de mesures de conservation particulières
	Risque : Faible ; L'espèce ne niche pas actuellement dans la ZPS. Le secteur est isolé des sites les plus proches occupés par ce rapace (forêt de Fontainebleau). Les risques d'altération de ses habitats de chasse sont moyens		
Milan noir 1 couple irrégulier	Valeur patrimoniale : Très forte ; Espèce rare en Île-de-France, localisée à quelques sites et en limite d'aire de répartition mais non menacée en France	Faible	Situation de l'espèce indépendante de l'état des habitats et des activités au sein de la ZPS tant que l'espèce est un nicheur irrégulier
	Risque : Faible ; Nidification irrégulière, population très faible et isolée mais habitat peu menacé		
Martin-pêcheur d'Europe 2 (5-10) couples	Valeur patrimoniale : Moyenne ; Espèce assez rare en Île-de-France mais bien répartie dans la région et non menacée en France	Faible	Populations stables non dépendantes de mesures de conservation particulières
	Risque : Faible ; Les berges abruptes sont peu menacées dans leur globalité		
Pic mar 13 couples	Valeur patrimoniale : Moyenne ; Espèce assez commune, bien répartie en Île-de-France et en forêt de Rosny, en augmentation et non menacée en France	Faible	Populations stables non dépendantes de mesures de conservation particulières
	Risque : Faible ; Ses habitats sont peu menacés actuellement		
Pic noir 3 couples	Valeur patrimoniale : Moyenne ; Espèce assez rare et bien répartie en Île-de-France, en augmentation et non menacée en France	Faible	Populations stables non dépendantes de mesures de conservation particulières
	Risque : Faible ; Population faible mais stable et habitats peu menacés actuellement		





Les enjeux de conservation

- 5 espèces avec un enjeu de conservation fort → priorité d'action
- 1 espèce avec un enjeu de conservation assez fort
- 6 espèces avec un enjeu de conservation faible





Les objectifs de développement durable

- Définition (selon code de l'environnement)
« Les objectifs de développement durable permettent d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales et culturelles qui s'y exercent ainsi que des particularités locales »





Les objectifs de développement durable

Type de milieux	Objectifs de développement durable	
Tous les milieux	OBJECTIF 1	Protéger les espaces naturels et agricoles dans une logique de maintien des corridors écologiques
	OBJECTIF 2	Assurer une veille environnementale et favoriser la prise en compte des enjeux écologiques dans les projets et les politiques publiques du territoire
	OBJECTIF 3	Communiquer sur Natura 2000 et développer l'éducation à l'environnement auprès du grand public et des professionnels
	OBJECTIF 4	Assurer la prise en compte des espèces d'intérêt communautaire lors de l'exploitation des granulats
	OBJECTIF 5	Accompagner le développement d'un tourisme durable et respectueux de l'environnement et développer la prise en compte de la biodiversité dans les pratiques de loisirs
	OBJECTIF 6	Assurer le suivi scientifique de l'avifaune et améliorer la connaissance sur les activités socio-économiques et leurs interactions avec l'environnement





Les objectifs de développement durable

Type de milieux	Objectif 7	Sous-objectifs (objectifs opérationnels)
Milieux agricoles	Maintenir ou développer des pratiques agricoles favorisant la conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire sans compromettre la viabilité économique des exploitations agricoles	✓ Développer une agriculture économe en intrants et réduire l'utilisation des produits phytosanitaires
		✓ Maintenir voire développer le maillage en éléments fixes du paysage et l'entretenir de manière adaptée
		✓ Maintenir voire développer les couverts herbacés (jachères, prairies, bandes enherbées) et les gérer de manière extensive
		✓ Maintenir un assolement diversifié comprenant des cultures favorables à l'œdicnème criard
		✓ Lutter contre l'embroussaillage des milieux ouverts





Les objectifs de développement durable

Type de milieux	Objectif 9	Sous-objectifs (objectifs opérationnels)
Milieux forestiers	Maintenir ou développer des pratiques sylvicoles favorisant la conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire sans compromettre la viabilité économique de l'exploitation forestière et les activités de loisirs	✓ Promouvoir une sylviculture durable et économe en intrants sans recours aux produits phytosanitaires
		✓ Améliorer la structure des peuplements forestiers pour les rendre plus favorables aux espèces d'intérêt communautaire
		✓ Informer les usagers et limiter les dérangements liés à la fréquentation du public





Les objectifs de développement durable

Type de milieux	Objectif 10	Sous-objectifs (objectifs opérationnels)
Milieux Humides (cours d'eau, plans d'eau et leurs berges)	Maintenir ou développer des pratiques de gestion favorisant la conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire inféodées aux milieux humides sans compromettre les activités économiques et de loisirs qui s'y déroulent	✓ Lutter contre les sources de pollution des eaux
		✓ Maintenir ou développer une végétation ripuaire favorable aux oiseaux d'intérêt communautaire
		✓ Assurer le bon fonctionnement hydraulique des zones humides
		✓ Maintenir ou créer des sites de nidification pour les espèces d'intérêt communautaire
		✓ Informer les usagers et limiter les dérangements liés à la fréquentation du public





Les objectifs de développement durable

Type de milieu	Objectif 11	Sous-objectifs (objectifs opérationnels)
Milieux ouverts non agricoles (pelouses, landes et fruticées)	Maintenir voire développer les milieux ouverts et mettre en place des pratiques de gestion favorisant la conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire sans compromettre les activités économiques et de loisirs qui s'y déroulent	✓ Développer une gestion des milieux ouverts économe en intrants en limitant l'usage des produits phytosanitaires
		✓ Lutter contre l'embroussaillage et entretenir voire restaurer une mosaïque d'habitats comprenant des milieux ouverts (pelouses, landes, fruticées)
		✓ Créer ou maintenir les éléments fixes du paysage (haies, ripisylves)
		✓ Informer les usagers et limiter les dérangements liés à la fréquentation du public



Les fiches action, contrats et charte

- Les actions d'animation
 - 6 actions d'animation transversales
 - 1 action d'animation par type de milieu
- Mesures agro-environnementales (11 mesures)
- Contrats Natura 2000 forestiers (2 mesures)
- Contrats Natura 2000 pour les zones humides (4 mesures)
- Contrats Natura 2000 pour les milieux ouverts (4 mesures)
- Contrats Natura 2000 pour la maîtrise de la fréquentation (3 mesures)
- La charte Natura 2000





Les actions d'animation

Anim_1	Assurer une veille environnementale et favoriser la prise en compte des enjeux écologiques dans les politiques publiques et les projets du territoire	Objectifs 1 et 2
Objectif de l'action Le territoire des boucles de Moisson, Guernes et forêt de Rosny est concerné par plusieurs politiques territoriales et par divers projets (OIN, Grand Paris, SCOT...). Le classement d'un site en zone Natura 2000 implique la réalisation d'une étude d'incidences pour l'ensemble des documents soumis à approbation administrative (articles L414-4 et 5 et R414-19 à 23). Cette mission aura pour objet de faire connaître le site Natura 2000 ainsi que les obligations réglementaires à l'ensemble des porteurs de projets, aux élus et aux divers acteurs du territoire.		
Description du plan d'action La structure animatrice s'attachera à : -Communiquer aux élus et aux porteurs de projet privés le contenu du DOCOB et les obligations réglementaires liées à Natura 2000 -Identifier les projets de développement territorial et local, et plus particulièrement leurs relations avec la présence du site Natura 2000 (SCOT,OIN, projets privés...) -Identifier les projets (privés ou publics) susceptibles d'être soumis à étude d'incidence et rencontrer les porteurs -Recenser, cartographier et référencer les projets soumis à études d'incidences -Participer aux instances de pilotages de ces projets -Réaliser une mission de conseil à destination des élus et des porteurs de projets privés -Améliorer les connaissances relatives aux études d'incidences, diffuser des retours d'expérience, faire connaître les guides élaborés dans ce domaine -Prendre connaissance des résultats des études d'incidences -Rédiger des notes sur les projets susceptibles d'avoir un impact sur le site -Assurer une veille générale sur le site afin de se tenir informé des projets et de leur évolution -Promouvoir la signature de la charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels par les acteurs privés ou publics		
Partenaires Collectivités territoriales, communes, intercommunalités, Département, CG78, Région, CRIF ; Services de l'Etat, DIREN, DRIAAP, DDT, DIRE ; Etablissements publics, AEV, PNRVF, AESN, SMSO, VNF; Associations naturalistes, CORIF, LPO, IDFE, Naturparif ; Entreprises privées, Lafarge, Veolia, bureaux d'études...		
Indicateurs de suivi -Nombre de projets recensés -Qualité des études d'incidences		



Anim.MO	Maintenir, restaurer et gérer durablement les milieux ouverts non agricoles	Objectifs 1, 3, 8
Les milieux ouverts non agricoles sont souvent considérés comme des friches et n'ont que peu de valeur aux yeux de la majorité des acteurs du territoire. Pourtant, c'est bien dans ces milieux que l'on retrouve la majorité des espèces d'intérêt communautaire. Par conséquent, un panel d'actions doit être mises en place pour protéger ces milieux. Description du plan d'action, en partenariat avec tous les acteurs du territoire, la structure animatrice devra :		
Protéger les milieux ouverts non agricoles ✓ Promouvoir la mise en place de périmètres d'intervention foncière (PRIF) et d'espaces naturels sensibles (ENS) ✓ Promouvoir et participer au classement des sites à enjeux écologiques en réserve naturelle régionale, faire connaître la réglementation qui y est associée ainsi que les financements disponibles. ✓ Faire connaître les outils de protection de l'environnement (arrêté de protection de biotope, RNR) ✓ Informer et participer à la mise en place du grenelle et à la constitution de la trame verte ✓ S'assurer que les milieux ouverts non agricoles sont classés N dans les POS et les PLU		
Améliorer les connaissances ✓ Améliorer les connaissances sur les pratiques socio-économiques au sein des milieux ouverts non agricoles et leurs impacts sur la biodiversité ✓ Identifier les risques sur ces milieux		
Sensibiliser à l'environnement, communiquer ✓ Sensibiliser les élus locaux et les propriétaires à l'importance de prendre en compte ces milieux et à les protéger. ✓ Organiser des sorties découvertes des milieux ouverts non agricoles		
Promouvoir des pratiques respectueuses des milieux ouverts non agricoles ✓ Promouvoir des pratiques de loisirs douces et respectueuses des milieux ✓ Promouvoir les pratiques de gestion alternatives ne faisant pas appel aux produits phytosanitaires (pâturage...) ✓ Sensibiliser aux impacts de la fréquentation en période de reproduction		
Acteurs concernés : Collectivités territoriales, communes, intercommunalités, Département, CG78, Région, CRIF ; Services de l'Etat, DIREN, DDT, DRIRE ; Etablissements publics, AEV, PNRVF, ONCFS, CRPF, ONF ; Propriétaires privés ; Syndicats de propriétaires ; Associations naturalistes, CORIF, LPO, IDFE, Naturparif ; ornithologues ; Associations sportives et de loisirs, AAPMA, ACCA, CODERANDO; Entreprises privées, Lafarge, bureaux d'études, agriculteurs, forestiers, SAFER ; fédération de chasse, FICEVY...		
Programmes en cours : SDRIF, DOCOB coteaux et boucles de la Seine, plan de gestion RNR de la boucle de Moisson, plan d'aménagement de la réserve naturelle régionale de la boucle Moisson, stratégie régionale pour la biodiversité en IDF, charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels ...		
Indicateurs de suivi -Devenir des zones ouvertes, Nombre de manifestations organisées pour ces milieux, Nombre de contrats en cours, surface contractualisée, Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire		





Les mesures agro-environnementales

- En zones agricoles = mesures agro-environnementales
- 11 MAE proposées
 - 1 mesure pour l'entretien des haies
 - 1 mesure pour l'entretien des ripisylves
 - 4 mesures en faveur de l'entretien et de la création de prairies
 - 1 mesure en faveur de la création de bandes enherbées
 - 1 mesure pour les parcelles en gel
 - 2 mesures pour la création de couverts favorables à l'avifaune
 - 1 mesure en faveur de la mise en place de pâturage





Création et gestion extensive d'une prairie sans fertilisation		Priorité 1
Espèces ciblées : Alimentation : Œdicnème criard (A133), Busard Saint-Martin (en hivernage) (Ao82), Bondrée apivore (A236) Reproduction ou alimentation : Alouette lulu (A246) Pie-grièche écorcheur (A338), ces deux espèces ne fréquentent pas aujourd'hui les prairies de la ZPS mais pourraient bénéficier de ces pratiques pour s'y installer		Objectifs de la mesure : Cette mesure vise à la création de prairies supplémentaires et à leur gestion de manière extensive. Ces surfaces constituent des zones refuges et d'alimentation pour plusieurs espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.
Agriculteurs concernés : Tous ; les éleveurs sont les principaux concernés, ainsi que les céréaliers voulant implanter des prairies pour vendre le foin.	Localisation : terres agricoles situées à l'intérieur de la zone Natura 2000. A préciser lors du diagnostic.	Objectif : 10 ha de prairies sous contrat
Critères d'éligibilités : Seules peuvent être engagées les surfaces qui étaient déclarées en grandes cultures (dont les prairies temporaires de moins de deux ans en rotation) le gel, et les cultures légumières, lors de la campagne PAC ayant débuté l'année précédant la demande d'engagement. Une fois le couvert implanté, les surfaces seront déclarées en prairies (permanentes ou temporaires). Seules sont éligibles les surfaces au-delà de celles comptabilisées au titre d'autres obligations réglementaires (BCAE, Directive nitrate). Le couvert devra être implanté sur les surfaces engagées : - au plus tard au 15 mai de l'année du dépôt de la demande d'engagement, pour les parcelles implantées en culture de printemps - à titre dérogatoire, au plus tard le 20 septembre de l'année du dépôt de la demande d'engagement, pour les parcelles implantées en culture d'hiver		





Critères techniques	
Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dates des interventions, opérations effectuées, outils utilisés...) <u>Déclaration PAC</u> : surfaces déclarées en paries temporaires ou permanentes <u>Mesure fixe</u> : pas de déplacement <u>Surface</u> : -Parcelles entières : minimum 10 ares -Bandes : minimum 10 m de large, rabaissé à 5 m si le couvert est implanté en bordure d'éléments paysagers (haies, bosquets...) <u>Implantation</u> : choix du couvert parmi la liste figurant en annexe 19 <u>Récolte</u> : foin et/ou pâturage, chargement moyen limité à 1,4 UGB/ha/an à l'échelle de la parcelle <u>Entretien</u> : Maitrise mécanique des refus et des rejets ligneux, brûlage interdit	<u>Renouvellement</u> : renouvellement des prairies possible une fois au cours des 5 ans par travail superficiel du sol <u>Dates d'intervention</u> : pas de restriction <u>Fertilisation</u> : fertilisation minérale et organique interdite (hors restitutions par pâturage) <u>Produits phytosanitaires</u> : Interdits sauf traitements localisés pour lutter contre les plantes envahissantes et après dérogation de la DDT <u>Recommandations (non obligatoires)</u> : -Pas de fauche nocturne -Fauche centrifuge -Vitesse de fauche réduite (7 km/h) -Mise en place d'une barre d'effarouchement sur la faucheuse
<u>Montant de la rémunération :</u> 386 € / ha / an	





Les contrats forestiers

- Création ou rétablissement de clairières ou de landes
- Dispositif favorisant le développement de bois sénescents





Les contrats pour les zones humides

- Entretien ou restauration de la végétation des berges de la Seine et des plans d'eau
- Restauration et aménagements des bras de Seine et des plans d'eau
- Dévégétalisation et scarification d'ilots ou de placettes
- Mise en place de radeaux à sternes



Entretien ou restauration de la végétation des berges de la Seine et des plans d'eau		A32311P A32311R	Axe PDRH 323 B	Priorité 2
Espèce(s) ciblée(s) : <i>Alimentation</i> : Sterne Pierregarin (A193) ; Pic noir (A236) ; <i>Reproduction, alimentation</i> : Martin-pêcheur (A229), Milan noir (A073) ; <i>Autres espèces non nicheuses actuellement mais qui pourraient s'installer</i> : Bihoreau gris, Blongios nain		Objectifs de la mesure : L'action vise la restauration et l'entretien de la végétation des berges des cours d'eau et des plans d'eau (roselières, ripisylves) qui constitue un lieu de vie et/ou de reproduction de plusieurs espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire. Les ripisylves ou les roselières sont des réservoirs à insectes, elles jouent un rôle dans la qualité des habitats piscicoles et constituent d'excellents corridors écologiques.		
Acteurs concernés : Les propriétaires privés ou publics de terrains riverains de la Seine ou de plans d'eau, les titulaires de droits réels sur les parcelles, associations de pêche, SMSO, VNF, AESN, CG, AEV, collectivités locales, Syndicats, ONEMA, Fédération de pêche...		Localisation : Ripisylves et végétation des berges des rivières et plans d'eau du site Natura 2000 (plan d'eau de Lavacourt, plan d'eau de l'Ilon, Plans d'eau de Freneuse, bras de la Seine...) ; à préciser lors du diagnostic		Linéaire concernée : > 40 km de berge Objectif : 2 km engagés
Critères d'éligibilité : Il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des cours d'eau et de recourir aux financements développés à cette fin dans les programmes d'interventions des agences de l'eau et des collectivités territoriales. Dans le cas de travaux annexes de restauration du fonctionnement hydraulique, les opérations sont éligibles tant que les coûts correspondants ne dépassent pas 1/3 du devis global. Pour les plantations, une liste (non exhaustive) des essences arborées est définie en annexe 18, ainsi que les modalités de plantation. Diagnostic parcellaire préalable : Diagnostic de la parcelle à réaliser au préalable par l'opérateur ou un technicien agréé. Accompagnement des propriétaires, définition des modalités techniques d'interventions (localisation, matériel...). Le plan d'exécution des travaux devra être validé par le service instructeur et annexé au contrat.				
Engagements non rémunérés		Engagements rémunérés		
- Période d'autorisation des travaux - Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches - Absence de traitement phytosanitaire - Le bénéficiaire prend l'engagement de préserver les arbres remarquables, les arbustes du sous-bois et de ne pas couper les lianes. - Maintien des micro-falaises pour le Martin-pêcheur - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) - Engagement du bénéficiaire à autoriser le suivi des parcelles concernées par la structure animatrice.		- Taille des arbres constituant la ripisylve, débroussaillage, fauche, gyrobroyage et faucardage d'entretien avec exportation des produits de la coupe, broyage au sol et nettoyage du sol... - Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits - Plantation, bouturage, dégagements, protections individuelles - Travaux annexes de restauration du fonctionnement hydraulique (ex : comblement de drain, ...) - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur, maintien des arbres remarquables (vieux arbres, arbres creux ou à cavité)		
Engagements contrôlés		Indicateurs de suivi		
- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (linéaire traité, dates des interventions, matériel utilisé...) ; - Comparaison état initial et post-travaux des linéaires (photographies...) ; - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des éléments travaillés - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente		Nombre et linéaire de berges et ripisylves entretenus sur le site Natura 2000 Nombre et montants des contrats concernant cette mesure sur le site Natura 2000 Suivi écologique de la zone entretenues (espèces d'intérêt communautaire, dynamique d'évolution)		
Montant de l'aide : Rémunération accordée sur devis et limitée aux dépenses réelles ; paiement sur facture acquittée ou pièce de valeur probante équivalente		Financements : Europe (FEADER) + MEEDDM ; éventuellement collectivités, établissements publics (AESN notamment)		



Les contrats pour les milieux ouverts non agricoles

- Restauration et entretien de milieux ouverts
- Equipement et gestion pastorale d'un milieu ouvert dans le cadre d'un projet de génie écologique
- Réhabilitation et/ou entretien de haies et autres éléments fixes du paysage
- Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de sols peu végétalisés en milieu sec





Les contrats pour maîtriser la fréquentation et informer le public

- Prise en charge de certains surcoûts visant à limiter l'impact de la fréquentation dans les zones sensibles
- Travaux de mise en défens, de fermeture ou d'aménagements des accès à des zones de reproduction des oiseaux
- Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact





La charte Natura 2000

Engagements de portée générale

« Le signataire s'engage à :

- ☐ Informer tout prestataire de service, personnel, entreprise ou autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la Charte, des dispositions prévues par celle-ci, afin que ces interventions soient conformes aux engagements souscrits.
- ☐ Mettre en conformité les mandats et les conventions de gestion existants, au plus tard lors de leur renouvellement, afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la Charte Natura 2000.
- ☐ Autoriser l'accès des parcelles, aux personnes habilitées par la structure animatrice, pour permettre la réalisation d'inventaires et d'expertises afin d'évaluer l'état de conservation des écosystèmes et des espèces sur les terrains pour lesquels la Charte a été souscrite. L'adhérent sera averti au préalable de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations, de la période d'intervention, et si possible des dates, au moins deux semaines avant la visite. L'adhérent pourra se joindre à ces opérations et sera informé des résultats.
- ☐ Signaler à la structure animatrice toute présence suspectée ou confirmée d'espèces animales ou végétales exotiques envahissantes sur les terrains pour lesquels la Charte a été souscrite (voir annexe 24); veiller à ne pas favoriser leur dissémination ; autoriser leur éradication par des tiers.

Recommandations de portée générale

- ❖ Respecter les chemins et accès balisés et limiter la circulation des engins motorisés sur les parcelles, en dehors de ceux nécessaires pour les travaux forestiers, agricoles ou écologiques.
- ❖ Informer la structure animatrice du site Natura 2000 de toute dégradation des habitats d'espèces d'intérêt communautaire d'origine naturelle ou humaine





La charte Natura 2000

Les engagements sur les milieux forestiers

« Le signataire s'engage à :

- Si la localisation des nids des rapaces forestiers (Bondrée apivore, Milan noir) est connue, le propriétaire s'engage à ne pas réaliser d'interventions dans un rayon de 100 mètres autour du nid pendant la période de nidification (mai à juillet)
- Maintenir des arbres à trou de pics dans les zones de présence du Pic noir ou du Pic mar : 1 à 2 arbres par hectare. Ceux-ci seront repérés et marqués lors de la signature de la charte.
- Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires, de fertilisants et d'amendements en milieu forestier sur les parcelles engagées.
- Quand ils sont présents, ne pas boiser les milieux ouverts intraforestiers et ne pas combler ou assécher les zones humides.

Les recommandations au sein des milieux forestiers

- ❖ Réaliser de préférence les travaux forestiers entre octobre et février, c'est à dire en dehors des périodes de nidification des oiseaux d'intérêt communautaire
- ❖ Conserver un maximum d'arbres à cavité, sénescents ou morts dans les peuplements forestiers
- ❖ Conserver et favoriser la diversité des essences forestières et privilégier les essences indigènes adaptées au milieu notamment par la régénération naturelle.
- ❖ Préférer un traitement en futaie irrégulière
- ❖ Favoriser les lisières étagées formant une transition progressive entre les milieux ouverts et les milieux arborés.



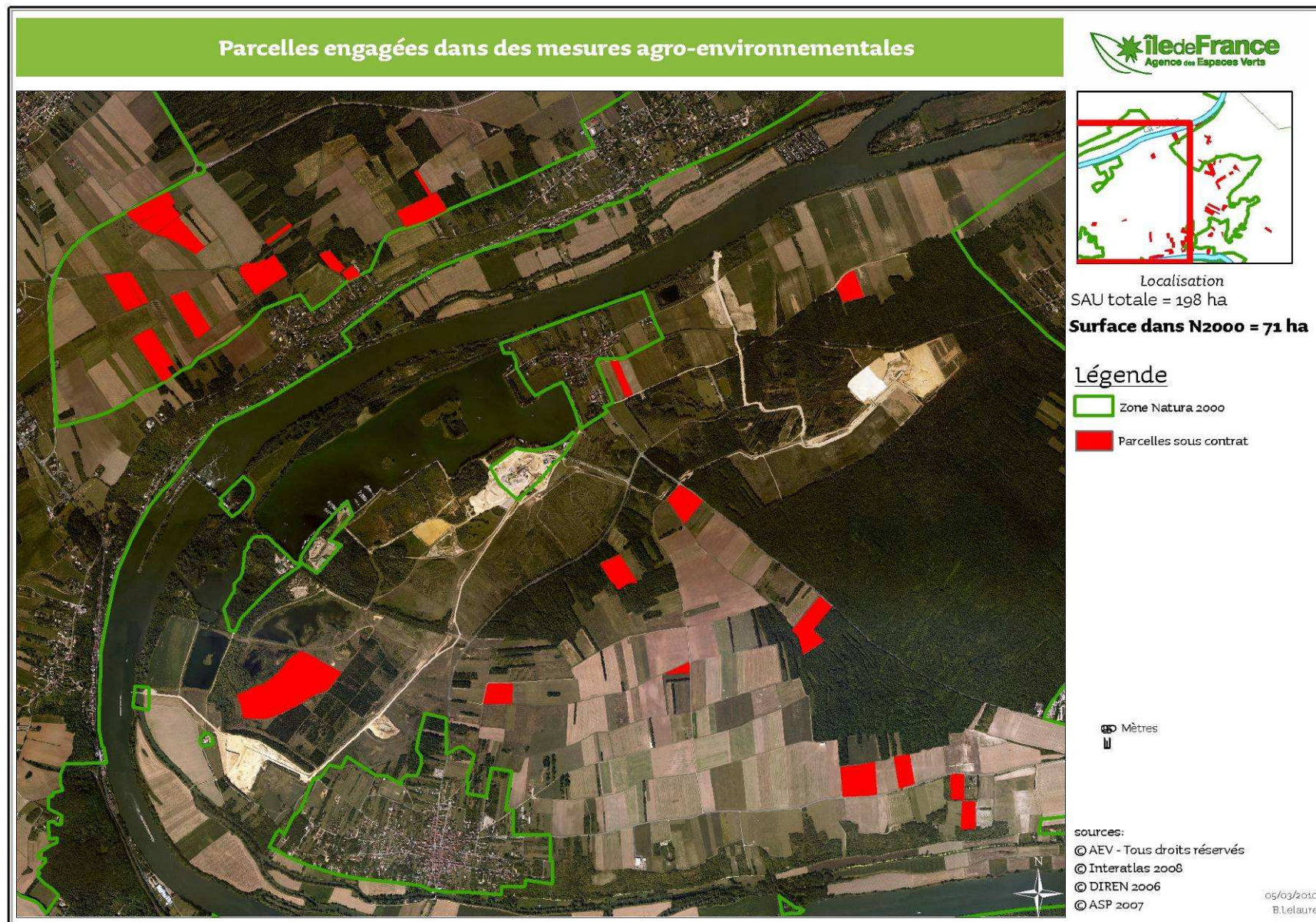


Les premières actions concrètes

- Dans le domaine agricole
 - **6 agriculteurs** se sont engagés en mai 2010 dans des mesures agro-environnementales
 - Au total **53 ha engagés**
 - Création de **7 ha de prairies supplémentaire** avec arrêt ou limitation de la fertilisation
 - Gestion extensive de **13 ha de prairies** déjà en place
 - Création de **13 ha de couvert favorable** à l'avifaune
 - **20 ha de jachères** gérées de manière adaptée



Les premières actions concrètes





Les premières actions concrètes

- Mise en place par la société Lafarge d'un radeau à sternes sur le plan d'eau de l'Ilon





Planning de travail pour les mois à venir

- Septembre/octobre 2010 : édition d'une nouvelle lettre Natura 2000
- 2010-2011 : création d'un site internet dédié au territoire
- Prévision de contrats : réalisation d'un contrat Natura 2000 pour l'entretien de la propriété communal de Moisson
- Réflexion autour de la mise en place d'ilots de sénescence en forêt de Rosny
- Réflexion autour de la mise en place d'un projet de pâturage sur la RNR de Moisson





Bilan des relectures

- Liste des modifications proposées:

- Modifications proposées par le CRPF

- Dates des travaux à changer : proposition 1^{er} septembre-1^{er} mars ou lieu de 1^{er} Octobre-1^{er} Mars
 - Charte Natura 2000 : milieux forestiers

Modification des dates dans les recommandations 1^{er} septembre-1^{er} mars

E2 enlever la phrase « ceux-ci seront repérés lors de la signature de la charte » et noter dans contrôle « vérification de la présence de 1 à 2 arbres /ha avec des trous de pic

E3 à passer dans les recommandations et noter « limiter » au lieu de « proscrire »

- Milieux humides : passer l'engagement E2 dans les recommandations
 - Engagement généraux : ne pas citer l'arrêté sur les oiseaux protégés
 - Activités de loisirs : remplacer « utilisateurs » par « clients »



Bilan dates de travaux

Milieux	Nom de la mesure	Actuellement	Proposition du CRPF
Tous milieux	Prise en charge de certains surcoûts visant à limiter l'impact de la fréquentation dans les zones sensibles	Au cas par cas	Ok
	Travaux de mise en défens, de fermeture ou d'aménagements des accès à des zones de reproduction des oiseaux	Au cas par cas	Ok
	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	Pas de limitation	Ok
Milieux forestiers	Création ou rétablissement de clairières ou de landes	1 ^{er} Octobre-1 ^{er} mars	1er Septembre- 1er mars
	Développement de bois sénescents	Pas de limitation	Ok
Milieux humides	Entretien ou restauration de la végétation des berges de la Seine et des plans d'eau	Au cas par cas	Ok
	Restauration et aménagements des bras de Seine et des plans d'eau	Au cas par cas	Ok
	Dévégétalisation et scarification d'îlots ou de placettes	1er Octobre-1er mars	1er Septembre-1er mars
	Mise en place de radeaux à sternes	Pas de limitation	ok
Milieux ouverts	Restauration et entretien de milieux ouverts	1er Octobre-1er mars	1er Septembre-1er mars
	Équipement et gestion pastorale d'un milieu ouvert dans le cadre d'un projet de génie écologique	Au cas par cas	ok
	Création et entretien de haies	1er Octobre-1er mars	ok
	Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de sols peu végétalisés en milieu sec	1er Octobre-1er mars	1er Septembre-1er mars





Bilan des relectures

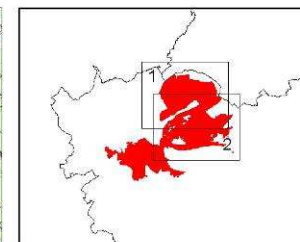
- Liste des modifications proposées :
 - Modifications proposées par Lafarge
 - Carte Œdicnème (modifier l'un des territoires de reproduction)
 - Carte Circaète (modifier la zone d'alimentation)
 - Texte sur le réaménagement
 - Bilan sur la ressource en eau (rajouter un tableau bilan de l'activité)

Pratiques positives pour l'avifaune à favoriser dans le cadre de Natura 2000	Impacts négatifs
- Reconquête de la qualité de l'eau - Sensibilisation - Limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires	- Rabattage du niveau de la nappe phréatique, assèchement des zones humides



HABITATS DU CIRCAËTE-JEAN-LE-BLANC

Planche 2/2 : Boucle de Guernes



Localisation en Ile-de-France

Légende

ZPS FR1112012 "Boucles de Moisson, Guernes et forêt de Rosny"

Territoire de reproduction

Habitat potentiel

Autres zones fréquentées

Zone d'alimentation

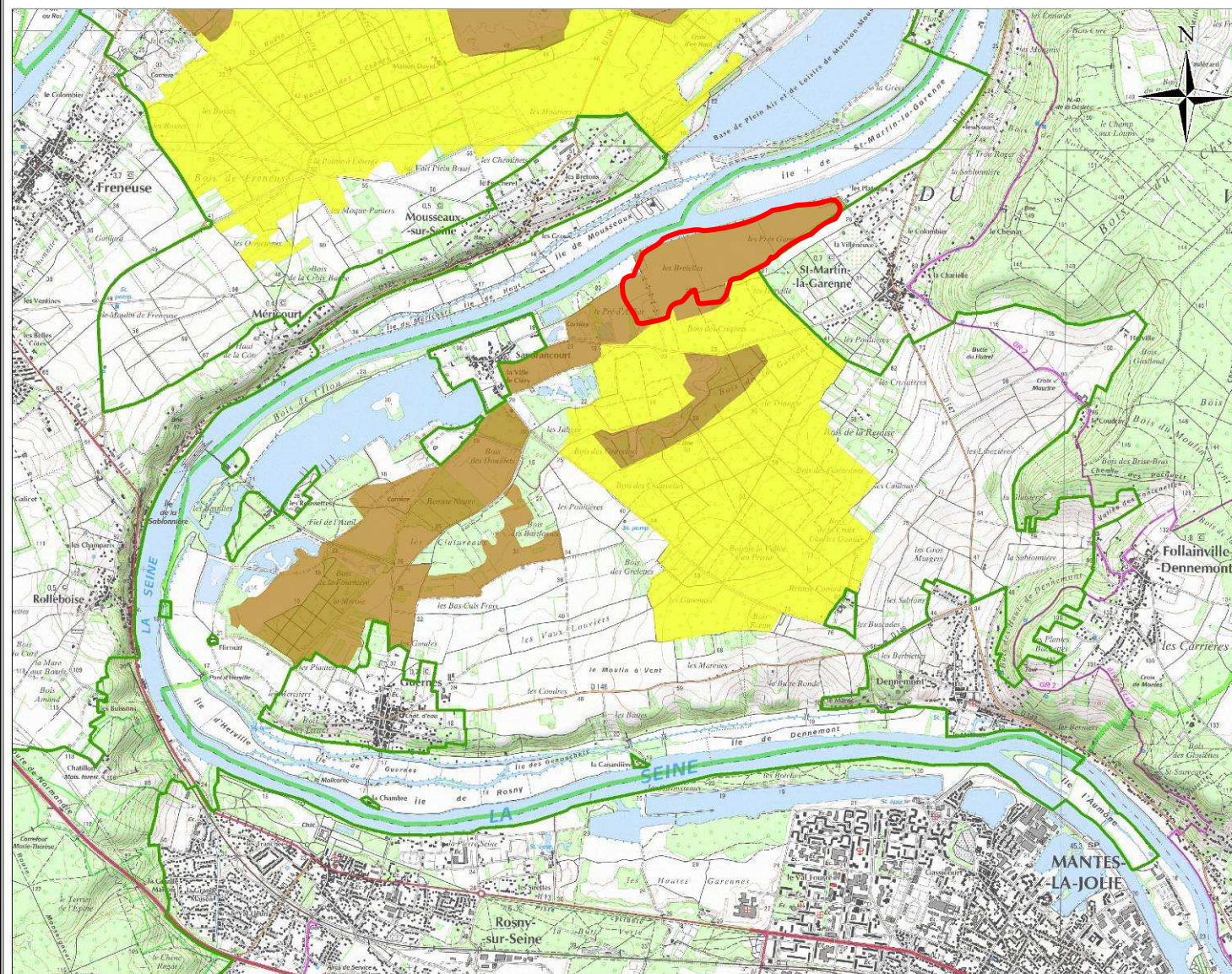
Légende

ZPS FR1112012 "Boucles de Moisson, Guernes et forêt de Rosny"

0 1 500 m

© AEV - Tous droits réservés
source : AEV, Ecosphere
fond de plan : SCAN25© IGN

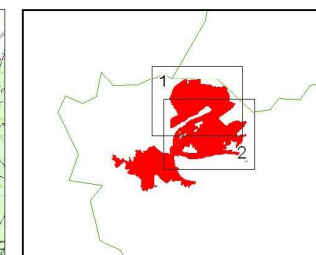
23/02/2010
auteur: blelaure



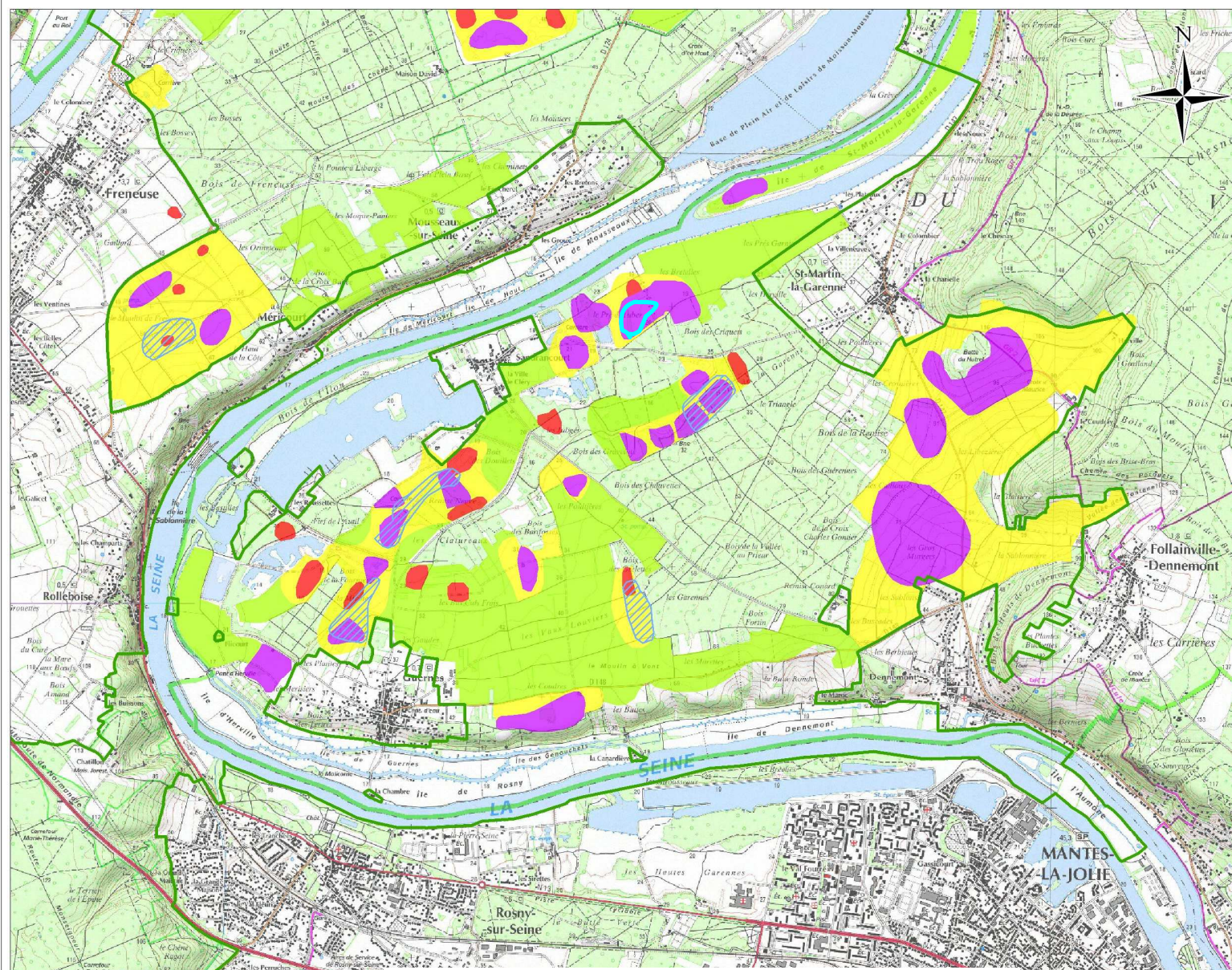
Zone rouge = zone à retirer de l'aire d'alimentation du Circaète

HABITATS DE L'OEDICNEME CRIARD

Planche 2/2 : Boucle de Guernes



Localisation en Ile-de-France



Légende

ZPS FR1112012 "Boucles de Moisson, Guernes et forêt de Rosny"

Territoire de reproduction

- Territoire actuel (2009)
- Territoire récent (2004-2008)
- Habitat potentiel
- Habitat susceptible de devenir favorable

Zone de rassemblement post-nuptial

- Zone finale de rassemblement
- Zone primaire de rassemblement

0 1 500 m

© AEV - Tous droits réservés
source : AEV, Ecosphere
fond de plan : SCAN250 © IGN

09/09/2008
auteur: mdangeon

Zone Bleue = territoire à redessiner